



***REGISTRE PUBLIC
D'ACCESSIBILITE DES E.R.P.***



POLICE MUNICIPALE



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue **A LA POLICE MUNICIPALE**

 - **Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous**

oui **non**

 - **Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services**

oui **non**



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé **oui** **non**

→ Le personnel connaît le matériel **oui** **non**



Contact : M. AGEZ Jean Marie : 04 66 20 67 47



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : **Place de l'Europe – 30230 BOUILLARGUES**

Adresse :



**Certaines prestations
ne sont pas
accessibles**



1. Néant



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3.



Ce service sera accessible le :



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

1. Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : **Police Municipale**

Type de l'établissement : **W**

Catégorie de l'établissement : **5^{ème}**

Bâtiment en RDC.

2. Prestations proposées par l'établissement :

Le rôle de la police municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitantes et présentes sur le territoire de la commune en travaillant en lien avec les administrés pour faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Ils participent à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance.

2.A) Descriptif du bâtiment :

- Point d'accueil du public.

3. Information sur l'accessibilité des prestations :

3.A) Généralités

Le bâtiment est composé d'un seul niveau (RDC). Toutes les prestations offertes au public sont accessibles.

3.B) Les équipements d'accessibilité présents dans le bâtiment

- Places de stationnements adaptés sur le parking,
- Rampe d'accès,
- Banque d'accueil PMR,
- Repérage visuel sur les baies vitrées / Commandes contrastées (poignées, interrupteur),
- Signalétique,
- Bandes podotactiles 50 cm en amont des escaliers + nez de marche + 1^{er} et dernière contremarche contrasté visuellement,
- largeurs de portes adaptées,
- Absence de sanitaires adaptés.

3.C) Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Description de l'équipement	Maintenances effectuées		
	Date d'intervention	Société	Observations :

3.D) Les équipements d'accessibilité à mettre en œuvre dans le bâtiment :

Description de l'équipement	Délai / date de mise en œuvre
Une boucle à induction magnétique sera mise en place à l'accueil + formation du personnel.	2019
Formation du personnel à l'accueil du public en situation de handicap	2019

4. Sensibilisation du personnel :

Les policiers municipaux ont été sensibilisés à l'accueil des personnes présentant divers handicaps. Ainsi, ils peuvent conseiller, intervenir et renseigner au mieux la personne suivant son handicap.

La plaquette d'aide aux personnes handicapées est disponible à la police municipale (annexe du présent registre d'accessibilité), à la Mairie ou en ligne, sur le site de la ville de Bouillargues.

5. Attestation de formation :

La police municipale étant en 5^{ème} catégorie, il n'y a pas d'obligation que le personnel d'accueil soit formé.

Dates	Type de formation	Nom des agents formés	Visa de l'autorité territoriale

6. Plan du bâtiment :